

Don de la Société populaire de Steenvorde (Département du Nord),  
lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don de la Société populaire de Steenvorde (Département du Nord), lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In:  
Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 116;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_13589\\_t1\\_0116\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13589_t1_0116_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

**h**

Le citoyen Francastel a déposé 174 liv. en numéraire d'or et d'argent qui lui ont été remises lors de sa mission dans les départements de l'Ouest, par un citoyen qui ne s'est point fait connaître (1).

**i**

Le citoyen Massieu, député, a envoyé 2 décorations militaires qui lui ont été remises par le district de Grandpré.

**j**

Le membres de la Société populaire et commune du canton de Chantilly ont déposé, pour les frais de la guerre, 1 paire de boucles d'argent pour souliers, et 1 boucle pour jarretière en argent; en argent 13 liv. 16 s., et 5 gros sous; plus 1 pièce d'argent.

**k**

Le citoyen Lanot, député, a déposé les 2,200 liv. en assignats qui lui avoient été remises, le 23 floréal, pour la Société populaire d'Uzerches, à laquelle il les avoit rendues en un bon sur le trésorier du département de la Corrèze. Cette somme est par conséquent rentrée à la nation sans être pour cela un don patriotique.

**l**

L'administration du département de Lot-et-Garonne a envoyé d'Agen 4 décorations militaires.

**m**

La Société populaire et républicaine d'Entrains, et le corps municipal et comité de surveillance réunis de ladite commune, district de Clamecy, département de la Nièvre, ont envoyé 118 liv. en assignats pour les frais de la guerre.

**n**

Les sans-culottes de la petite société populaire de Nollevall, canton de la Feuille, district de Gournay, ont envoyé, pour les frais de la guerre, 63 liv. 10 s. en assignats.

**o**

La société républicaine de Stenay a envoyé, pour les frais de la guerre, 26 liv. en assignats.

**p**

La Société populaire et campagnarde de Diéval, district de Saint-Pol, département du Pas-de-Calais, a fait parvenir, par l'intermission du président du district, la somme de 514 liv. en assignats pour les frais de la guerre.

(1) Don versé le 3 prair. Voir n° 78 de cette date.

**q**

La Société populaire de Steenvorde, départ. du Nord, a envoyé un calice, une patène, et une boîte d'argent doré pesant 14 onces 6 gros, plus une tabatière avec trois morceaux d'argent cassés, et un devant de pot à fleurs, pesant 4 onces 7 gros, une pomme de canne en argent, un cœur en or pesant 2 gros.

**r**

Le citoyen Baheux, portier des archives nationales, a donné, pour les frais de la guerre, 3 liv. en assignats (pendant le mois de floréal).

**s**

La Société populaire et républicaine de Limoux a fait déposer par le citoyen Dez, gendarme national, 158 liv. en assignats pour les frais de la guerre.

**t**

La municipalité de Montagnac, district de Béziers, département de l'Hérault, a envoyé 1 décoration militaire et 1 brevet.

**u**

La Société populaire de la commune de Ville-Dieu, chef-lieu de canton, district de Carpentras, département de Vaucluse, a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 200 liv. en assignats.

**v**

Le citoyen André Pinon, garçon de bureau des inspecteurs de la Salle, a donné 12 liv. en assignats, pour les frais de la guerre, pendant 3 mois.

**w**

Les administrateurs du district de Bourgneuf ont envoyé une boîte pleine d'argenterie, pesant 35 marcs 4 gros.

**x**

La Société populaire d'Uzerches, chef-lieu de canton, département de la Corrèze, a fait déposer, par le citoyen Rivière, député, 37 marcs 4 onces 4 gros 48 grains d'argenterie, y compris 3 onces 4 gros 12 grains en or; 4 paires de boucles d'argent à brillans, avec chapes et ardillons; 3 onces 36 grains d'argenterie garnie de pierres fausses; 4 onces d'épaulettes en or; 4 onces de galon brûlé, 2 onces de vieux galon.

Elle a fait déposer en outre, pour être échangés contre des assignats, en or, 3,912 liv.; en argent, 87 liv. 12 s.; en monnaie, 8 sous.